



Païement loyer impayé

Par **Lolalolo**, le **29/11/2022** à **07:46**

Bonjour j'aimerais savoir pendant combien de temps peut on réclamer des loyers impayés et des charges . J'ai habité dans un logement avec mon ex qui avait un chien qui avait bien abîmé le logement malheureusement mon ex est parti je me suis retrouvée seul dans le logement et de plus avec le chien qu'il ne voulait plus il y a eu des loyers impayés j'ai quitté le logement en 2016 il y a eu l'état des lieux et il m'ont allumé niveau prix travaux et loyer impayé autour des 9000 euros il m'ont poursuivi en justice ou le jugement a été qu'il fallait que je paye c'était en 2017 max. Du coup j'ai fais des virements tout les mois mais il y a 2 ans je n'arrivais plus à payer j'ai donc arrêter les virements et il ont fait appel à un huissier maintenant je paie tout les mois par un huissier. On est en 2022 bientôt 2023 jusqu'à quand peuvent-ils me réclamer L'argent ? Merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **29/11/2022** à **07:50**

Bonjour,

Le titre exécutoire de 2017 est valable jusqu'en 2027 (10 ans) et certaines procédures peuvent reporter ce délai de prescription.

Par **amajuris**, le **29/11/2022** à **08:45**

bonjour,

vous devrez payer jusqu'au remboursement total de votre dette, avec le sinterêts et les frais de recouvrement.

salutations

Par **nihilscio**, le **29/11/2022** à **10:04**

Bonjour,

Le seul fait de payer à l'huissier interrompt la prescription. Le créancier peut vous réclamer sa créance sans limite de temps.